

Au nom de plusieurs associations de protection de l'environnement désignées ci-dessous

A

Monsieur le Préfet Maritime Sud-Atlantique
Madame la Préfète de Région Nouvelle Aquitaine
Monsieur le Préfet de Charente Maritime

Le 21 janvier 2020

Objet : Port Horizon 2025

Pièces jointes : fonctionnement des pertuis charentais, avis défavorable CNPN, résumé étude du Thorium

Madame, Messieurs les Préfets,

Dans un proche avenir, vous devrez prendre un arrêté d'autorisation de travaux concernant le projet du Port Atlantique de La Rochelle « Port Horizon 2025 ».

Le Conseil du Parc Marin a donné un « Avis favorable » accompagné de quelques « réserves » ne concernant pas la qualité des milieux marins.

Les scientifiques du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) ont donné un « Avis défavorable » accompagné de « réserves » face à l'insuffisance notoire de la partie aménagements des accès maritimes.

Une enquête publique est ouverte sur un dossier dans lequel les responsables du Port Atlantique ont fourni des éléments de réponse aux réserves, qui ne sont souvent que de simples reprises des arguments présentés dans le dossier initial mais qui ne comportent rien de nouveau concernant la partie maritime.

L'arrêté que vous êtes susceptibles de prendre va engager l'avenir de toute la région charentaise et vendéenne en permettant ou non la remise en circulation d'un polluant dont nous héritons malheureusement tous, le Thorium radioactif, cancérigène reconnu. Cet élément radioactif est maintenant présent et fixé dans les sédiments vaseux fins de la région de La Rochelle, suite à des rejets de déchets liquides effectués directement en mer durant 23 ans par Rhône-Poulenc (aujourd'hui SOLVAY), usine d'extraction de terres rares, située à Port Neuf dans la banlieue de La Rochelle. Depuis 1992, ces rejets ont cessé, suite à l'interdiction absolue de traiter la monazite en raison des dangers que ce minerai présentait. Depuis, des vases sans Thorium ont continué de se déposer. Elles ont recouvert et donc isolé et « neutralisé » la couche contenant le Thorium.

De nombreuses mesures de la radioactivité des sédiments ont été réalisées dans la région tant par des structures associatives (CRIIRAD, Robin des Bois), que par des organismes officiels (CEA, IPN de Lyon, ASN, SUBATECH, ...) et toutes ont révélé des teneurs parfois très élevées de ce métal radioactif à demi-vie de 14 milliards d'années, dans les vases littorales déposées entre la Baie de l'Aiguillon et Fouras, incluant donc la totalité du périmètre du Port Atlantique de La Rochelle.

Cette présence a été confirmée dans un rapport de synthèse publié en 2016 par l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques).

Les ports de La Rochelle ont pratiqué plusieurs importants dragages : préparation de la digue de La Repentie (2010), agrandissement du port des Minimés (2011), approfondissement des bassins du GPM (2013). Une grande partie des vases draguées ont été clapées réglementairement sur le site dispersif d'Antioche. Les responsables portuaires n'ont jamais tenu compte de la particularité radioactive des sédiments charentais et n'ont jamais respecté les mesures strictes de contrôle préconisées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) dans son guide « Gestion des sites potentiellement pollués par des substances radioactives » de 2011.

Après avoir affirmé que les vases concernées par le projet Port Horizon 2025 sont totalement exemptes de Thorium à partir d'échantillons préparés de façon scientifiquement biaisée, ils s'appêtent à réaliser de nouveaux dragages importants pour le projet « Port Horizon 2025 » et à claper non pas 340 000 m³ prévus initialement, mais 430 000 m³ de vases contaminées sur le site d'Antioche. Le biais des échantillons soumis pour dosages à l'entreprise SUBATECH consiste à ne prendre au sein des carottes prélevées, que des vases issues des profondeurs déposées avant et après la période de pollution, et en mélangeant parfois plusieurs carottes issues de points différents.

Or, une modélisation réalisée par le bureau d'études CREOCEAN à la demande de la Ville de La Rochelle traite de la dispersion des vases clapées sur le site d'Antioche. Cette modélisation et ses conclusions ont été validées par les services compétents d'IFREMER, ce qui est une démarche rare. Les conclusions peuvent se résumer à : le nuage clapé disparaît de la zone puis y revient 12 heures plus tard (courants de marée), puis en quelques jours, il migre vers le nord-ouest au large de l'île de Ré pour pénétrer dans le Pertuis Breton. Mais au bout de 2 à 3 mois, aucune des particules fines clapées ne se seront déposées sur les fonds marins (hydrodynamisme trop important). Par contre, la quasi-totalité des vases clapées se retrouvent déposées sur les différentes grandes vasières littorales de l'ensemble des pertuis charentais, de la Baie de l'Aiguillon au bassin de Marennes.

Le rôle très important de « producteurs primaires » de ces vasières n'est plus à démontrer suite aux nombreux travaux des universitaires de La Rochelle associés à ceux du CNRS et d'IFREMER. Outre le fait de présenter une très grande biodiversité locale, reconnue par la création de Réserves Naturelles, elles sont à la base des réseaux trophiques incluant de nombreux consommateurs secondaires à très forte valeur ajoutée (huîtres, moules, coquilles Saint Jacques). Ces espèces sont à la base de l'économie pour l'ensemble des pertuis charentais.

Si les dragages et clapages se produisent comme cela est proposé aujourd'hui dans le dossier élaboré par le Port Atlantique de La Rochelle, la remise en suspension des particules contaminées aboutira à une nouvelle pollution radioactive généralisée à l'ensemble des pertuis charentais avec l'aval d'un avis favorable formulé par le Conseil du Parc Marin. Les scientifiques du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) ne s'y sont pas trompés puisqu'ils ont émis un avis défavorable assorti d'une demande très claire de compléments d'information portant sur les qualités chimiques et radiologiques des vases à draguer. Ce complément d'information, qui nécessite de nouveaux prélèvements et mesures sur les polluants des sédiments, n'a pas été apporté par les responsables portuaires.

En tant que représentants de plusieurs associations naturalistes et de protection de la Nature, nous demandons que le Grand Port Atlantique ne puisse pas réaliser les dragages et clapages des vases polluées sans avoir réalisé au préalable une nouvelle série de prélèvements et de mesures respectant scrupuleusement la méthodologie préconisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (guide technique sur les analyses de terrains suspectés d'avoir été pollués par des substances radioactives). Cette démarche permettra d'évaluer scientifiquement la nature réelle des impacts sur le maintien de la bonne qualité

des eaux charentaises et le bon état des habitats qui s'y trouvent, ainsi que sur les activités socioéconomiques qui en dépendent. Faut-il rappeler que la Charente Maritime connaît déjà une situation du même type, avec des interdictions durables de commercialiser les coquillages de l'estuaire de La Gironde, au motif d'une importante contamination de ses vases par du Cadmium d'origine industrielle ?

Les représentants des associations signataires souhaitent donc que la rédaction de l'arrêté d'autorisation tienne compte de leur demande.

Veillez accepter, Madame et Messieurs les Préfets, l'expression de nos sentiments respectueusement dévoués.

PS : Pour toute information complémentaire, contacter : p.legall17@orange.fr



Associations signataires :

LPO

Allain BOUGRAIN
DUBOURG

Président



FNE Nouvelle Aquitaine

Isabelle LOULMET

Présidente



SEPANSO Nouvelle Aquitaine

Daniel DELESTRE

Président



FNE Pays de Loire

Jean-Christophe
GAVALLET

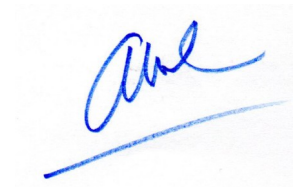
Président



FNE Vendée

Anne Marie
GRIMAUD

Présidente



**Nature Environnement
17**

Patrick PICAUD
Président

SEPANSO Gironde

Daniel DELESTRE
Président

Estuaire pour tous

Maryse SINSOUT
Présidente

**Ré Nature
Environnement**

Pierre LE GALL
Secrétaire général

Nature en Pays d'Arvert

Monique HYVERNAUD
Présidente

**Pays Royannais
Environnement**

Gérard BUNEL
Président

RESPIRE

Raymond BOZIER
Président

MAT Ré

Michel LARDEUX
Vice-président

Demain Les Mathes

Jacques BOULMER
Président

